

Procès-Verbal du Conseil d'Établissement extraordinaire

Mardi 10 décembre 2024

Présents :

Administration

COCAC adjoint : Laurent BERTAT
Proviseur et Président : Karim ZATAR
Proviseur adjoint : Jean-Pascal DZIKI
Secrétaire Général : Gérald RATOULY
Directeurs du Primaire :
Stéphane DUPUY et Françoise GUICHARD
CPE : Alexandra RAGAZZACCI

Personnels

Julie MATAGUEZ
Daniel MICHEL
Maria Isabel FAURI
Nathalie LEROY
Amparo MONTAÑANA

Parents d'élèves

Concepción MASCARELL
Isabel GARCIA DE OSSA
Maria Jose PALENCIA
Pierre VAN LANGHENHOVE
Eva CORTES

Elèves

Julia EJARQUE BUENO
Maria DE LA CRUZ

Membres siégeant à titre consultatif

Manuela GUEVARA, Directrice Etudes espagnoles
Leyla BOUMAZA, vice-présidente du CVL
Jean-Philippe KERHERVÉ, Agent comptable, excusé
Karin NYLUND, Consule honoraire de France à Valence
Maxime HENRI-ROUSSEAU, Directeur de l'Institut Français de Valence : excusé
Annik VALLDECABRES, société française de bienfaisance (SFB)
Francisco MARTINEZ, président de l'association des anciens élèves, absent
Stéphanie Le VAILLANT, Conseillère consulaire, absente
Gaelle LECOMTE, Conseillère consulaire, absente
Pablo QUINTANA, Représentant des Français de l'étranger, absente
Francis HUSS, Conseiller consulaire, absent
François RALLE, Conseiller consulaire, absent
Gilles SERVANTON, Conseiller consulaire, en visioconférence

ORDRE DU JOUR

- Approbation de l'ordre du jour
- Carte des emplois pour la rentrée 2025
- Sorties et voyages scolaires

Monsieur le Proviseur rappelle qu'il n'y a pas de questions diverses dans un Conseil d'établissement extraordinaire.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

2. Carte des emplois

Pour l'année 2025-2026, nous aurons deux départs en retraite de professeurs des écoles (PE) détachés. L'AEFE propose la suppression de l'un des deux postes. M. le Proviseur souligne que c'est une chance que nous puissions en conserver un, car la probabilité de supprimer les deux n'était pas négligeable.

Arrivée de Monsieur Daniel Michel (17h37), un votant de plus.

Taux de titulaires primaire : 64, 7% (au-dessus des préconisations de l'agence 50%)

Taux de titulaires secondaire : 59,52 %

-Monsieur le Proviseur précise : l'agence supprime les postes pour réintégrer les professeurs en France.

-Daniel Michel prend la parole pour rappeler que depuis une dizaine d'années, l'agence supprime des postes de résidents en masse. Il y a quelques années, nous étions à un taux de 75% de résidents dans le primaire, par exemple.

M. Servanton, élu des Français de l'étranger, demande ce qu'il en est de la situation depuis 4 ou 5 ans (période post covid). Quelle est la politique de l'agence ? Quid de la qualité de l'enseignement ? L'agence peut donner des explications de cette diminution dans les lycées. Il ne faudrait pas que les lycées se transforment en lycées privés.

Réponse de M. le Proviseur : l'agence a fixé un objectif de 50% de détachés. Sur la question de la qualité, la création des IRF (instituts régionaux de formation) permet la formation de l'ensemble des personnels des établissements scolaires à l'étranger. Le nombre de formations proposées est important.

M. Laurent Bertat (COCAC adjoint) explique que l'Espagne fait partie des pays bien dotés en comparaison avec d'autres régions du monde. L'agence a pour objectif de rééquilibrer la présence de détachés à l'échelle mondiale. Si le nombre de détachés baisse en Espagne, il augmente ailleurs. De plus, le budget de l'agence est compliqué dans la conjoncture actuelle (incertitude, gouvernement démissionnaire). Les perspectives financières de l'Agence sont un peu complexes pour 2025.

M. Servanton remercie pour ces réponses et regrette que les motivations de l'agence soient comptables. Il déplore que la logique budgétaire l'emporte sur une vision politique.

M. Pierre Van Langenhove dit être conscient de la perte de nombreux emplois en centrale, une conséquence directe est qu'il n'y a pas de programme ADN cette année. Localement, on est passé de 78 postes en 2013 à 62 postes résidents/détachés. La perte de 80 élèves sur 2 ans a entraîné la perte de poste. Il demande si le poste supprimé est un des trois postes à 100%.

Réponse de M. Ratouly : Non, il ne semble pas s'agir d'un des trois postes à 100 %.

Vote : (pour avis)

Contre	11
Abstention	0
Pour :	7

**Le Conseil d'établissement émet un avis défavorable
à la suppression d'un poste de résident**

2°) Sorties et voyages scolaires

- Rencontre des chorales et orchestres entre le Lycée français de Madrid et le Lycée français de Valence – Projet de Mme Marta Campoy
Départ le 7 mars et retour le 11 mars - Participation demandée aux familles : 105 €.

Avis favorable à l'unanimité

Arrivée de l'élève Marina De la Cruz à 18h04 (déléguée des élèves)

- Voyage à Madrid des élèves de Terminale de la Section Européenne (Histoire-Géographie et SVT) - Projet de Monsieur Nicolas Chapouthier
Départ le 28 février et retour le 2 mars - Participation demandée aux familles : 275,5 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur lève la séance à 18h08

La secrétaire de séance,

Françoise GUICHARD



Le Président,

Karim ZATAR

